

Image not found or type unknown



Opposition au réalignement d'une rue

Par **Maeve_old**, le **07/06/2007** à **11:42**

Bonjour,

Notre commune veut réaligner la rue ou nous habitons et pour cela prendre une partie de notre terrain.

Nous avons signé un procès verbal de délimitation mais pouvons nous quand même nous opposer à ce projet ? Car la commune refuse de remplacer le talus existant...

La commune a-t-elle le droit de commencer les travaux sans que nous ayons signé des papiers officiels chez le notaire ?

Pouvons nous refuser la signature chez le notaire ?

Merci...